



Indivision (travaux sans accord de l'autre partie)

Par **rousse26**, le **30/04/2013** à **08:36**

Bonjour, je suis propriétaire indivis avec un ex qui habite le logement à titre gratuit et en me refusant l'accès ; je lui dis mon désir de récupérer ma part et de vendre ; il m'informe qu'il a fait des travaux ; changé les portes fenêtres et fenêtres sur toute la maison qui est sur deux niveaux ; et aussi changé les cheneaux ; tout ça sans m'en informer ni me demander mon accord... maintenant il me présente les factures... en a-t-il le droit ? merci d'avance [smile25]

Par **Lag0**, le **30/04/2013** à **09:43**

Bonjour,
Sauf si ces travaux étaient urgents et nécessaires à la conservation du bien, ils ne pouvaient être effectués qu'avec l'accord unanime de tous les propriétaires.